



JAB CH-1950 Sion 1



Deux initiatives
sur les retraites

3

Votation cantonale :
qui paiera l'addition ?

8

La retraite à 67 ans, et pis quoi encore ?

Les jeunes PLR proposent de faire travailler les habitantes et habitants de ce pays plus longtemps. Jusqu'à 66 ans d'ici 2032, puis 67, 68, etc..., en liant l'âge de référence pour le départ à la retraite à l'espérance de vie.

Les futurs avocats, notaires, médecins, pourront toujours profiter d'une retraite anticipée, leurs moyens personnels suffiront largement à couvrir

le minimum vital nécessaire à une vie digne. On peut même imaginer que certains d'entre eux prolongeront de quelques années leur activité professionnelle. La signature d'un acte, finalement, ne demande pas un intense engagement physique et engrange en quelques clics de coquettes sommes...

Suite en page 2



Suite de l'édito

Les infirmières, ouvriers du bâtiment, femmes de ménage, carrossiers, blanchisseuses, etc, passeront à la trappe des retraites anticipées pour échouer, aux portes d'un repos amplement mérité, cassés, usés, malades... On les remerciera pour leur dévouement, avec cette forme de condescendance toute helvétique, en leur rappelant qu'on ne pouvait décidément pas agir autrement !

Ne nous y trompons pas. Une fois de plus, nous sommes en pleine lutte de classe. Les jeunes PLR affichent aujourd'hui un mépris inouï, ils osent tout, sans craindre la moindre opposition.



Ils se posent en sauveurs de l'économie suisse, les mains lisses comme de la soie, le costume trois pièces sur les épaules et la bijouterie dorée au poignet. On croirait entendre Jacques Seguela et son fameux « si à 50 ans on n'a pas une rolex, on a quand même raté sa vie ... »

Il est absolument vital de se lever, de leur barrer la route, de s'indigner ! Pas besoin de casser des vitrines ou de mettre le feu aux banques ou aux cinq étoiles. Pas besoin de se donner de grands airs de révolutionnaires ni de se réfugier dans les bois pour marquer son rejet de la société et du système !

Il faut, je dis bien il FAUT aller voter. Et dire NON à cette infâmie ! Voter, en masse ! Voilà la plus belle manière de corriger ces apprentis bourgeois.

Un bonne punition, ça n'a jamais tué personne !

Barbara Lanthemann,
rédactrice en cheffe

Edito

Pour une paix durable au Proche-Orient

Tant le Hamas que le gouvernement israélien n'offrent aucune perspective de paix à leur peuple. Le Hamas veut la destruction d'Israël.

Depuis 2009 et l'accession de Netanayou au pouvoir, la seule politique du gouvernement israélien est le maintien sous blocus de la bande de Gaza et la poursuite de la colonisation de la Cisjordanie. Le premier ministre israélien a fait croire à son peuple que l'on pouvait voler les terres des Palestiniens, assassiner ceux qui s'y opposaient et cela en toute sécurité. Ce concept de colonisation en toute sécurité a volé en éclats le 7 octobre dernier avec l'attaque du Hamas. Certains parlent de génocide concernant la population de Gaza. Il ne s'agit pas de cela ; les Israéliens, en Cisjordanie et à Gaza, ne tuent pas les palestiniens parce qu'ils sont palestiniens mais pour leur voler leurs terres, cela s'appelle de l'épuration ethnique.

Les Etats-Unis portent une très lourde responsabilité dans cette situation. Dans les années nonante B. Clinton a imposé aux israéliens la solution à deux Etats qui s'est concrétisée par la signature des accords d'Oslo. L'assassinat d'ltzhak Rabin en 1995 par un extrémiste juif et dans la foulée la

perte des élections par les travaillistes a stoppé cet élan. L'arrivée de B. Obama en 2009 aurait pu, aurait dû relancer le processus amenant la création des deux Etats. Hélas, B. Obama n'a rien fait, D. Trump et J. Biden ont laissé la situation pourrir avec le résultat que l'on sait soit l'émergence, dans les deux camps, des extrêmes avec du côté palestinien le Hamas et du côté israélien l'extrême droite et les religieux ultra-orthodoxes.

A gauche, au parti socialiste nous devons affirmer, soutenir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans les années septante et huitante la gauche européenne s'est beaucoup investie dans la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud. Cet engagement conséquent a été décisif dans la chute du régime sud-africain. Nous devons faire de même pour le Proche-Orient. La solution à deux Etats donne un avenir aux palestiniens et aux israéliens ; sans cela ces deux peuples ne vivront jamais en paix.

Daniel Schmid

Carte blanche

Deux initiatives sur les retraites, la dignité ou l'individualisme



Les votations du 3 mars nous mettront face à un véritable choix de société en matière de retraite : voulons-nous faire un pas en direction du principe constitutionnel selon lequel toute personne a droit à une vie digne une fois à la retraite en disant OUI à l'initiative pour une 13^e rente AVS, ou bien ouvrir la voie à la retraite à 67, 68, 69... ans en approuvant l'initiative des jeunes libéraux(-radicaux) qui souhaite lier l'âge de la retraite à l'espérance de vie ? Pour le Parti socialiste, le choix est limpide.

Le débat public a amené sur le devant de la scène les traditionnels arguments de la droite économique : une 13^e rente coûte trop cher, elle ne sera pas finançable à terme, etc. – jusqu'à voir les sbires du libéralisme prétendre sans honte être du côté du contrat intergénérationnel et de la solidarité, alors qu'elles et ils ne souhaitent rien d'autre que faire travailler les gens plus longtemps, peu importe la pénibilité du travail.

Ce n'est pas parce que subitement, la population devra travailler, 1, 2, 3... années de plus que des places de travail se libéreront pour ces « nouvelles et nouveaux travailleuses et travailleurs ».

Mais il y a un point qui échappe au texte des libéraux et aux pseudo-arguments qui l'appuient : le nombre d'emplois disponibles. Ce n'est pas parce que subitement, la population devra travailler, 1, 2, 3... années de plus que des places de travail se libéreront pour ces « nouvelles et nouveaux travailleuses et travailleurs ». On sait déjà aujourd'hui que le taux de chômage longue durée est bien plus élevé chez les personnes de plus de 55 ans que chez le reste de la population, et qu'elles peinent à retrouver un emploi.

Cette problématique est loin d'être anodine : augmenter l'offre des travailleuses et travailleurs sur le marché sans que la demande n'augmente en parallèle engendrera de facto une pression vers le bas sur les salaires, ce qui se traduira forcément par une stagnation de la masse totale des cotisations salariales. On ne fera donc que précariser les aînés en les mettant en concurrence plus longtemps avec le reste de la population sur le marché du travail. Ce n'est pas ainsi que l'on « sauvera » l'AVS (même si ses finances se portent actuellement bien selon les prévisions du Conseil fédéral lui-même).

Face à une question aussi complexe que celle de la stabilité financière du système des retraites, osons revenir aux fondamentaux. L'AVS poursuit,

depuis le début de son existence, un objectif simple : après une vie de labeur, il devrait être possible de vivre dignement en percevant une rente, grâce à la solidarité entre toutes et tous. En effet, dans l'AVS, celles et ceux qui gagnent beaucoup cotisent plus que celles et ceux qui gagnent peu, mais tout le monde a droit à la même rente maximale.

Ce principe de solidarité fait défaut dans la répartition des gains de productivité. La productivité du travail n'a cessé d'augmenter depuis des décennies – et les nouvelles technologies contribueront certainement à ce que cela se poursuive. Pourtant, loin de profiter à celles et ceux qui créent de la richesse, ces gains sont captés par les détenteur/trices des moyens de production. Il suffit pour s'en convaincre de constater l'accroissement démentiel de la fortune des plus riches, alors que les plus précaires traversent une grave crise du pouvoir d'achat.



Pour financer durablement les retraites – et l'ensemble du système social –, il n'y a pas de recette miracle. Il faudra prendre là où il est, en renforçant la solidarité entre toutes et tous.

Aujourd'hui, nous pouvons réussir un coup double : offrir un bol d'air nécessaire aux retraitées en disant OUI à la 13^e rente, et réaffirmer notre attachement à la solidarité et à la dignité en rejetant clairement l'initiative des jeunes libéraux(-radicaux).

Clément Borgeaud, président du PSVr



Une légitime satisfaction

Du début à la fin, la démarche qui conduit à une possible révision de la Constitution valaisanne de 1907 est l'expression d'une rassurante vitalité démocratique. D'un processus qui ne relève pas de l'incantation, mais de la recherche du bien commun. De l'enracinement autant que de l'envol. Le peuple est à l'origine; il en sera le point d'orgue. L'alpha et l'oméga.

Du lancement de l'initiative en 2015 à la votation finale prévue en 2024, en passant par sa claire expression de mars 2018 lorsqu'il a plébiscité à hauteur de 73 % son désir de réforme, puis qu'il a élu les 130 membres de la Constituante, le peuple valaisan a marqué de son empreinte son appel à la réflexion, puis au changement. On le dit souvent « conservateur »; il l'est probablement moins que ceux qui se plaisent à le congeler ainsi.

Au terme des travaux de la Constituante, tout en regrettant une « invocatio » de préambule par trop théocentrée, en regrettant de n'avoir pas réussi à convaincre quant à l'opportunité de créer une cour environnementale et une cour des comptes, en regrettant la timidité de l'énoncé dans l'article consacré à la non-discrimination, en trouvant numériquement trop lourde la composition future du Parlement et trop frileux le recours au système majoritaire pour l'élection du Gouvernement, je salue la clarté retenue pour la rédaction des droits fondamentaux, en particulier ceux consacrés à l'enfant, à la personne handicapée, à l'intégrité numérique, à l'intégration et à l'inclusion, au libre choix de fin de vie, à la protection des lanceurs d'alerte.

Il me plaît de mettre en évidence le fait que l'on a inscrit noir sur blanc dans ce texte fondateur le développement durable, la neutralité carbone, le droit à un environnement sain et sûr, la non-appropriation par des tiers des ressources naturelles.

Je crois bienvenues la création de six régions en lieu et place des treize districts, l'augmentation à sept du nombre de Conseillers d'Etat, la création de conseils généraux à des conditions tout à fait acceptables par les communes, la baisse du quorum à 5%, la reconnaissance de la langue des signes, l'introduction d'un congé parental cantonal, la non-pénalisation des couples mariés ou pacsés ainsi que la dépolitisation de l'organisation judiciaire avec, en sus, la création d'une cour du droit de la famille.

Et, par dessus tout, j'applaudis à l'inscription formelle d'une répartition équilibrée des genres au sein des instances politiques ainsi qu'au droit de vote et d'éligibilité des étrangers à l'échelle communale (même s'il eût été préférable à mes yeux d'éviter de l'offrir en variante lors du vote final).

Les constituantes et constituants redeviendront bientôt des anonymes, conscients d'avoir été élus pour accomplir une mission confiée par le peuple. A ce titre, ils ont eu à écrire une page d'histoire de ce canton. Pas pour eux. Ni pour leur fierté, ni pour leur gloire. Mais pour les enfants et petits-enfants qui les ont observés et qui, par leurs attentes, désormais les jugent.

En ce qui me concerne, c'est un OUI fort que j'espère entendre lorsque, le jour venu, l'horizon se découvrira sur ce texte fondamental et sur un Valais à l'âme généreuse.

Jean-François Lovey,
constituant pour Appel citoyen



Un toit pour tous

Une éclatante promesse de la nouvelle Constitution pour le droit au logement. Le Grand Conseil a lors de sa session de juin 2021, refusé un postulat intitulé «*Encourager les coopératives d'habitation*» par 47 voix pour, 77 voix contre et 0 abstention.

Ce postulat demandait la création d'une base légale qui facilite le développement de coopératives d'habitation participatives et innovantes. Les raisons du refus vont d'un taux élevé de logements vides au risque d'accroître encore plus l'exode des habitants des régions de montagne, en passant par le soutien déjà existant aux logements d'utilité publique. Rappelons qu'une base légale est nécessaire à toute intervention étatique, car elle légitime ces actions en les rendant licites.



Un aspect souvent négligé mais essentiel de la création de logements d'utilité publique réside dans ses bénéfices environnementaux. En concentrant le développement urbain dans des zones dédiées, on limite l'étalement urbain qui peut entraîner des conséquences néfastes sur les écosystèmes naturels. En encourageant la construction de logements durables et économes en énergie, on contribue également à atténuer l'impact environnemental global de l'urbanisation.

En résumé, la création de logements d'utilité publique doit être soutenue et promue activement afin de créer une société valaisanne inclusive et équilibrée pour les générations présentes et futures.

En cas d'acceptation de la Constitution, nous bénéficierons donc de la fameuse base légale nécessaire à l'adoption d'une politique sociale de logement en Valais.

La création de logements d'utilité publique en Valais revêt une importance cruciale à plusieurs égards. Ces logements sont conçus pour être accessibles financièrement à une large tranche de la population, allégeant ainsi la pression sur les ménages à faible revenu. En septembre 2023, le Valais comptait 4583 logements vacants, un chiffre en baisse depuis 2020, mais tous n'étaient de loin pas abordables. Rendre l'accès à un logement abordable avec un loyer avantageux répond à une nécessité croissante et garantit le droit fondamental à un logement décent pour tous, car les coopératives n'ont pas d'objectif spéculatif.

Offrir des logements d'utilité publique signifie également garder un lieu de mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle, permettant ainsi de freiner l'exode d'une partie des habitants vers d'autres régions aux loyers plus abordables, préservant ainsi le dynamisme et la diversité de la population locale.

Les constituants ne s'y sont pas trompés en nous proposant dans le projet de Constitution, un article 145, intitulé sobrement Logement et qui stipule que l'Etat et les communes définissent une politique du logement qui vise à ce que toute personne puisse se loger, en encourageant notamment la création de logements d'utilité publique.

En cas d'acceptation de la Constitution, nous bénéficierons donc de la fameuse base légale nécessaire à l'adoption d'une politique sociale de logement en Valais. Le droit au logement, droit fondamental incontesté et incontestable est un des grands oubliés des 25 révisions partielles que la Constitution de 1907 a connues. Sur la base de l'article 145, le Grand Conseil aurait alors toute la liberté de décider le montant et la spécificité des investissements proposés. Et donc de finalement adopter une politique de logement durable, sociable, et économique digne de ce nom. Enfin !

Paola Riva Gapany, députée





Palestine : le strict minimum

Depuis le mois d'octobre dernier, le Proche-Orient est secoué par un conflit sans précédent. Depuis l'attaque initiale du Hamas, la bande de Gaza est sujette à une destruction méthodique de la part d'Israël, pour un bilan de 25'000 morts à mi-janvier 2024.

Au-delà des chiffres, qui pourraient par ailleurs se suffire à eux-mêmes pour nous rappeler à un impératif moral catégorique de refus des morts civils sur l'autel de rivalités géopolitiques, il nous revient néanmoins d'assumer notre responsabilité en tant que militantes et militants de gauche en nous interrogeant sur le détail de cette situation.

Après plusieurs mois de silence assourdissant et de demi-mots timides de nombreux organismes et autorités du monde politique et des relations internationales, ce début d'année voit une nouvelle évidence s'imposer. Selon le CICR, c'est « une tragédie humaine insoutenable [qui] se déroule sous nos yeux à Gaza ». L'ancien directeur du bureau de New York du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a quant à lui démissionné de son poste en protestation contre l'inaction de l'ONU face à ce qu'il qualifie de « génocide », avant que l'Afrique du Sud ne porte la même accusation devant la Cour internationale de justice.



Celle-ci a rendu le 26 janvier sa première décision dans une affaire qui durera certainement des années : à la quasi-unanimité, elle a reconnu l'existence d'un risque raisonnable de génocide et ordonné une série de mesures, intimant notamment Israël à « prévenir et punir » toute incitation au génocide.

Un ordre difficile à suivre quand le gouvernement d'Israël même est le premier à répandre des discours qui ne feraient pas rougir des Etats d'apartheid, comme en octobre quand son ministre de la Défense avait annoncé qu'« [ils] se batt[aient] désormais contre des animaux humains ».

Un autre exemple moins connu est celui d'Itamar Ben Gvir, Ministre de la Sécurité nationale d'Israël directement issu des milieux supracistes et fascistes. Il se trouve aujourd'hui au sein du gouvernement après un parcours militant commencé comme coordinateur des jeunesses kahanistes, d'après le rabbin américain Meïr Kahane, soutien d'Adolf Hitler pour son anticomunisme et fondateur d'un parti interdit pour « racisme » en raison de ses propos sur « les Arabes » et leur expulsion nécessaire d'Israël.

Dorénavant, le secrétaire général de l'ONU lui-même appelle à un cessez-le-feu et à la défense du « droit du peuple palestinien à bâtir son propre Etat ».

Après un parcours chaotique qui le voit notamment exempté de service militaire en raison de son radicalisme violent, ou encore décorer son salon d'une photo grand format du terroriste Baruch Goldstein, responsable du meurtre de 29 musulmans en prière, il faisait campagne pistolet au poing il y a quelques années dans le quartier palestinien de Cheikh Jarrah à Jérusalem-Est, en criant : « Ici c'est moi le propriétaire ! ». En clair, les « Arabes » sont des intrus en Terre d'Israël (au-delà même de ses frontières actuelles), et seule leur expulsion ramènera la situation à la normale... Ce que le mouvement de l'actuel ministre leur a déjà signifié de manière musclée, menant des descentes à 30'000 sur les appartements de Palestiniens à Hébron en novembre 2022.

Dorénavant, le secrétaire général de l'ONU lui-même appelle à un cessez-le-feu et à la défense du « droit du peuple palestinien à bâtir son propre Etat ». Un objectif qui devrait représenter le strict minimum d'une revendication de gauche face à des faits accablants et plus graves de jour en jour, a fortiori venant d'un Etat déjà depuis des décennies à la pointe des technologies de guerre et de surveillance à reconnaissance faciale dans un but d'apartheid que nous avons pourtant déjà toutes et tous appris à dénoncer comme inacceptable et totalitaire en Chine.

Référendum EFAS

Le 9 janvier, le Syndicat des services publics (SSP) a commencé à récolter des signatures pour son référendum contre le projet EFAS.

EFAS, autrement appelé « financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires », est un projet antisocial.

Celui-ci consiste en un déplacement des coûts de la santé des cantons aux assurances maladies. L'idée principale d'EFAS réside dans l'uniformisation du financement des soins stationnaires et ambulatoires afin d'inciter les hôpitaux à faire appel à un maximum de soins ambulatoires, c'est-à-dire une prise en charge sans passer la nuit à l'hôpital. Le SSP s'oppose fermement à cette réforme pour plusieurs raisons.

Premièrement, le projet entraînerait un désengagement des cantons du système de santé. Avec cette réforme, ils pourraient se décharger des responsabilités du financement et des coûts de la santé. Si le référendum n'aboutit pas, ce seront donc les caisses maladies qui auront le contrôle du financement des soins hospitaliers et de longue durée (EMS et CMS). Nous pouvons donc ici voir une logique de privatisation du système de santé. Cela serait en directe opposition avec notre vision des hôpitaux, EMS et CMS comme des services publics ! Comme nous le savons bien, les logiques du secteur privé et de l'économie de marché vont forcément augmenter la pression pour faire des économies sur la santé. Or, un financement insuffisant ne peut qu'entraîner une détérioration des conditions du personnel et une baisse dans la qualité des soins.

Après une augmentation de 8.6% en moyenne en Valais des primes pour 2024, une nouvelle hausse, à attendre avec EFAS, rajouterait une charge financière non négligeable sur les ménages.

Ensuite, comme conséquence logique du désengagement des cantons, les primes et les participations aux coûts vont augmenter. En effet, comme les cantons participeront beaucoup moins aux coûts de la santé, il faudra répercuter cela ailleurs : sur les primes ! Ce transfert est donc antisocial puisque les primes sont payées par tête, indépendamment du revenu ou de la fortune, contrairement aux impôts. Après une augmentation de 8.6% en moyenne en Valais des primes pour 2024, une nouvelle hausse, à



attendre avec EFAS, rajouterait une charge financière non négligeable sur les ménages.

Finalement, le projet EFAS causerait une détérioration des conditions de travail dans la santé. En effet, comme précédemment évoqué, la gestion privée du financement de la santé va engendrer une pression accrue sur le personnel. Les soignant-es ont déjà été poussé-es à bout par de nombreux problèmes : conditions de travail difficiles, manque de personnel, pandémie de COVID-19, etc. Cette réforme, si elle entrait en vigueur, serait une pression supplémentaire inutile.



En synthèse, cette réforme est donc néfaste pour les patient-es, les soignant-es, mais aussi pour la population. La patientèle devra s'attendre à une baisse de la qualité des soins. Le personnel se verra ajouter une nouvelle pression. Finalement, la population devra s'acquitter de primes plus élevées. Il paraît donc évidemment qu'un tel projet antisocial doit être combattu.

Si vous souhaitez soutenir cette lutte, le SSP vous invite à signer le référendum que vous pouvez trouver en annexe au journal !

Julien Berthod, syndicat SSP

Pour plus d'informations

rendez-vous sur le site <https://stop-efas.ch/fr/> via le QR code ci-contre :





Révision de la loi concernant l'ouverture des magasins (LOM): qui paiera l'addition ?

Pour se positionner face à la révision de la loi concernant l'ouverture des magasins (LOM), les citoyennes et citoyens du canton devront répondre à la question suivante : qui en paiera l'addition ?

Un passage en revue des conséquences de sa mise en œuvre leur apportera une réponse claire.

Détérioration importante des conditions de travail du personnel de la vente

Avec des journées de travail à rallonge à cause d'horaires coupés bien souvent, d'horaires irréguliers, ainsi que du travail sur appel, les conditions de travail du personnel de la vente sont déjà très difficiles, avec des salaires bas qui plus est.

30 minutes d'ouverture supplémentaires augmentent considérablement l'amplitude horaire des salarié-es de la vente et rallongent leurs journées de travail.

En allongeant l'horaire d'ouverture à 19 h en semaine, soit de plus de 30 minutes, la loi révisée conduit à une détérioration importante des conditions de travail du personnel de la vente, rendant encore de surcroît plus difficile la conciliation entre leur vie familiale et leur vie professionnelle. En effet ces 30 minutes d'ouverture supplémentaires augmentent considérablement l'amplitude horaire des salarié-es de la vente et rallongent leurs journées de travail. Et ce sans compter le temps de travail après la fermeture effective des commerces. Par ailleurs les horaires coupés déjà nombreux dans la branche vont encore davantage se multiplier.

Avec cette extension se pose également la difficulté de la garde des enfants en bas âge. En effet les structures d'accueil ferment avant que les parents soient en mesure de venir chercher leurs enfants.

Par ailleurs, la création possible de nouvelles zones touristiques dans le canton, zones de quasi non droit pour le personnel, puisque les commerces peuvent y être ouverts 7/7, dimanches et jours fériés compris et ce jusqu'à 21 heures, ouvre la porte à un chamboulement complet des conditions de travail pour le personnel concerné. En effet, ce n'est plus d'une détérioration de conditions de travail dont il faut parler mais d'un véritable cataclysme avec des fermetures pouvant aller jusqu'à 21 heures tous les jours, à quoi se rajoute le fait de devoir travailler le dimanche.

Les thuriféraires de cette révision sont des sophistes

Les partisans de la réforme nous en vantent les vertus car elle permettrait, selon eux, d'adapter les horaires à nos changements de mode de vie, de lutter contre le tourisme d'achat, et de favoriser le petit commerce.

Or avec les structures commerciales actuelles en Valais, ni un autochtone, ni un touriste n'a jamais été empêché de faire ses achats à cause des heures d'ouverture. Pour le tourisme d'achat, il s'agit d'un problème de pouvoir d'achat qui se règle par l'augmentation des revenus. Quant aux

Qui paiera l'addition?
Soutenons le personnel de vente.

NON.-
À LA RÉVISION DE LA LOI CONCERNANT L'OUVERTURE DES MAGASINS (LOM)
LE 3 MARS 2024

UNIA

petits commerces, l'Ucova, leur organisation faitière s'oppose également à cette réforme.

Nous devons donc constater que les supposés avantages de cette réforme ne recouvrent pas une once de réalité empirique. Ils sont en fait uniquement des gesticulations sémantiques utilisées par les défenseurs de cette régression sociale pour masquer la vacuité de leurs arguments en espérant nous faire prendre des vessies pour des lanternes et une régression pour un progrès alors qu'en fait, en idiot utile, pour reprendre l'expression consacrée, ils défendent uniquement les grandes surfaces, seules bénéficiaires de cette réforme.

La population valaisanne doit exprimer son soutien au personnel de la vente

En refusant massivement, au-delà des étiquettes partisans, la réforme de la LOM en votation populaire le 3 mars, la population valaisanne a l'occasion d'exprimer son soutien franc et entier au personnel de la vente, principal concerné, qui refuse à juste titre d'en payer l'addition par une véritable attaque frontale contre ses conditions de travail et de vie.

Blaise Carron,
secrétaire régional Unia Valais

Votations cantonales

La 13^e rente AVS ? une nécessité incontestable !

Pour saisir l'objet qui nous occupe de manière factuelle, nous devons commencer par quelques chiffres.

Les rentes sont trop basses

Aujourd'hui la rente AVS maximale est de 2450 francs et seulement le 30% des rentiers la touche! Celle de couple est de 3675 francs perçue par le 60% des couples! La rente AVS moyenne est de 1800 francs!

Pour avoir une vision complète des revenus des retraité-es de ce pays, il faut savoir que la moyenne des rentes totale (AVS + deuxième pilier) est de 4000 francs pour les hommes et 2950 francs pour les femmes! Soit une rente moyenne de 3476 francs. Par ailleurs, pour le 2/3 des retraités, l'AVS constitue leur revenu principal, ce qui se comprend aisément lorsque l'on sait que le 30% des femmes n'ont pas de deuxième pilier, que lorsqu'elles en ont un il est moitié moins élevé que celui des hommes et que le montant médian du deuxième pilier, hommes et femmes confondus, est de 1838 francs!

Ce tableau nous fait prendre conscience que depuis de nombreuses années, les rentes sont trop basses.

La situation s'est encore dégradée

Cependant, ce déficit de pouvoir d'achat s'est considérablement accru depuis 2021 avec, notamment, la hausse des loyers, l'augmentation

massive des primes de l'assurance maladie, la baisse des rentes LPP, l'inflation et ce sans compter l'augmentation des coûts de l'énergie.



Avec ces éléments cumulés, les retraité-es perdent, en pouvoir d'achat, l'équivalent d'une rente mensuelle. Pour s'y retrouver, ils ont donc besoin d'une augmentation de leurs revenus. La 13^e rente annuelle viendrait combler les pertes et non pas les enrichir indûment comme le prétendent les idéologues opposés à cette nécessaire 13^e rente et sans connaissance aucune des réalités des retraité-es de notre pays.

L'AVS est solide financièrement et solidaire

L'introduction de cette 13^e rente y compris pour les bénéficiaires des rentes complémentaires (PC) qui coûtera annuellement 4 milliards, inter-

Votations fédérales



vient dans un contexte financier particulièrement propice. En effet l'AVS repose sur des bases solides. Elle enregistre des excédents et ses réserves sont plus importantes que jamais. Elles passeront de 50 milliards aujourd'hui à près de 70 milliards en 2030. Par ailleurs, en 2026 l'année de l'introduction de la 13^e rente, les observateurs plutôt pessimistes pourtant, prévoient un bénéfice de l'AVS de 3.5 milliards. Cela signifie que jusqu'en 2030 le financement de cette 13^e rente est assuré. Une augmentation modique des cotisations de 0.4%, qui n'ont pas bougé pendant 44 ans (de 1975 à 2019), serait suffisante, le cas échéant, pour en assurer la pérennité dans le long terme.

L'intérêt de protéger le pouvoir d'achat des retraités tient également aux caractéristiques propres de l'AVS. En prélevant des cotisations sur l'entier des salaires pour son financement, mais en distribuant des rentes plafonnées, l'AVS joue un rôle éminemment social de transfert, de rééquilibrage sociétal. Grâce à ce mécanisme, plus du 90% des bénéficiaires de l'AVS perçoivent plus que leurs contributions et le 10% restant, vu leurs avoirs confortables, peuvent payer leurs cotisations sans grever ni leur pouvoir d'achat ni leur revenu !

Le génie suisse

Outre les éléments économiques évoqués ci-dessus qui démontrent la nécessité et le bienfondé d'une 13^e rente AVS pour compenser la perte de pouvoir d'achat que subissent les retraités, nous pouvons également nous référer au génie suisse pour analyser sa pertinence.

En effet, la Suisse procède toujours d'abord à une minutieuse pesée des intérêts avant de prendre une décision, puis choisit des solutions pragmatiques équilibrées, des avancées mesurées et concrètes plutôt que des bouleversements révolutionnaires, et enfin les choix effectués doivent toujours pouvoir répondre de la plus grande économicité et ne pas être dispendieux. C'est exactement ce que prévoit l'introduction de cette 13^e rente.

En soutenant la 13^e rente AVS, aux effets bénéfiques importants, voire déterminants pour ses bénéficiaires, non seulement nous démontrons que nous nous soucions du sort de nos anciens qui ont, par leur travail, construit le pays, mais cela nous permet également d'accomplir un acte citoyen, voire patriotique, en renforçant une institution emblématique du génie de notre pays, qui fait partie de l'ADN de la Suisse et dont nous pouvons être fiers.

Non à l'augmentation de l'âge de la retraite

Ce oui en faveur d'une 13^e rente s'accompagne évidemment par un rejet massif de l'initiative qui demande d'augmenter l'âge de la retraite à 66 ans pour les hommes et les femmes et de l'indexer ensuite sur l'espérance de vie moyenne de la population !

L'affront fait aux femmes en relevant l'âge de leur retraite à 65 ans ne leur suffit pas ! Voilà une nouvelle initiative qui veut encore augmenter l'âge de la retraite de tout le monde dans un premier temps à 66 ans, puis 67, 68, etc. !

Cette initiative est une attaque frontale pure et simple contre le monde du travail et elle met à mal tous les systèmes de retraites anticipées existant à ce jour mis sur pied pour des métiers particulièrement pénibles (dans la construction, l'artisanat, les soins). Par ailleurs elle est supportée par des gens qui pourront, eux, se payer sans problème une retraite anticipée !

Blaise Carron,
secrétaire régional Unia Valais

Les retraites anticipées menacées !

Retraite à 60 ans, les travailleurs du bâtiment et des garages valaisans en danger.

Les travailleurs du bâtiment et les garagistes craignent la votation du 3 mars sur l'initiative des jeunes libéraux-radicaux sur les retraites. Si celle-ci passe, cela signifiera la fin de la retraite anticipée à 60 ans dans la maçonnerie et à 62 ans dans les autres branches de la construction et également des garages valaisans.

Il y a tout juste six mois, les syndicats et les entrepreneurs se tapaient dans le dos pour célébrer une réussite commune : le 20^e anniversaire de la fondation FAR pour la retraite flexible dans le secteur principal de la construction en Suisse. Depuis 2003, les constructeurs de routes, les maçons ou les ferrailleurs, carreleurs, peuvent grâce à cette solution de partenariat social, prendre leur retraite à 60 ans par le biais de déductions salariales supplémentaires liées à la profession.

Soutenir cette réforme, c'est soutenir le fait que les travailleurs qui triment à la construction de nos maisons, routes, ponts et autres ouvrages imposants vont régresser dans leurs possibilités de prendre une retraite anticipée et mourir au travail.

Il en est de même depuis la fin des années 1990 pour les autres branches du second œuvre de la construction (menuiserie-charpente, plâtrerie-peinture, électricité, technique du bâtiment, construction métallique, ramoneurs, paysagistes, poêliers-fumistes) et depuis quelques années pour les garages valaisans.

Une manière de tenir compte de la forte charge physique des ouvriers du bâtiment et d'atténuer les troubles qui en découlent à la retraite.

Avant l'introduction des pré-retraites, seul un cinquième environ des travailleurs de la construction aurait atteint l'âge de la retraite en bonne santé, le reste ayant quitté son emploi avant cette échéance. Environ un cinquième serait décédé ou aurait fini à l'AI et 40% auraient changé de branche en raison de la charge de travail.

En cas de oui, l'âge de la retraite passerait progressivement de 65 à 66 ans d'ici à 2033, puis serait lié à l'espérance de vie : il augmenterait de 0,8 mois par mois d'espérance de vie supplémentaire. Vers 67, 68 ou plus. De manière automatique.

L'âge de la pré-retraite dans la construction, l'artisanat et les garages serait ainsi également revu à la hausse, car les conventions collectives de travail stipulent expressément que la période de prestation est « limitée aux cinq dernières années précédant l'âge ordinaire de la retraite AVS » pour les maçons et à « 3 ans pour le second œuvre et les garages ». Si l'initiative sur les retraites passe, la limite pour les travailleurs du bâtiment, du second œuvre et des garages passera donc également à 62 ans et 64 ans.

Soutenir cette réforme, c'est soutenir le fait que les travailleurs qui triment à la construction de nos maisons, routes, ponts et autres ouvrages imposants vont régresser dans leurs possibilités de prendre une retraite anticipée et mourir au travail.

Merci donc de penser aux travailleurs du bâtiment et des garages. Il est dès lors important de voter NON et de faire voter NON à l'initiative antisociale des jeunes libéraux-radicaux sur les retraites !

Serge Aymon, Syndicat Unia



Oui

A renvoyer à

Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2
1950 Sion

Je m'abonne au Peuple.VS

Abonnement annuel : Fr. 95.-

Abonnement de soutien : Fr. 130.-

Abonnement membres JSVr : Fr. 50.-

ou directement sur le site:
www.lepeuplevs.ch

Nom / Prénom

Adresse

NP / Localité

Téléphone / Mobile

Courriel



20 février	Comité directeur
26 mars	Comité directeur
23 avril	Comité directeur
4 mai	Congrès du PSVR
21 mai	Comité directeur
18 juin	Comité directeur



Parti socialiste
du Valais romand

Le peuple.vs est produit par une rédaction composée de militant-e-s. La rédaction est ouverte à chaque membre du PSVR. Nous accueillons volontiers vos textes à l'adresse: redaction@le-peuplevs.ch (max. 1700 caractères).

Impressum

Le vengeur masqué



On marche sur la tête. Et pas qu'en matière de politique agricole.

La ministre socialiste (!) Elisabeth Baume Schneider se présente devant la presse et dit tout le mal qu'elle (ne) pense (pas) de la 13^e rente AVS. Pour peu qu'on vienne de poser pied sur la terre en provenance d'une autre planète, on pourrait la croire.

Cette manière récurrente de parler au peuple en disant le contraire de ce qu'on défend depuis des décennies a quelque chose de nauséabond. Genre, on se fout de vous et on fait semblant de penser que personne n'y voit rien.

Ça ressemble à du Poutine qui déclare sa maigre fortune, les pieds dans la piscine de sa quatorzième datcha. Ça rappelle Rösti qui défend la loi sur le climat.

« Collégial », le gouvernement suisse ressemble de plus en plus à une troupe de guignols qui ne fait plus rire personne.

Le bons sens voudrait qu'on ait au moins la décence de déléguer la personne appropriée pour mentir au peuple. Celle qui dupe la population en croyant elle-même à son mensonge !

Mensuel 13^e année

Site internet : www.lepeuplevs.ch

Rédaction : Barbara Lanthemann
redaction@le-peuplevs.ch

Abonnement : annuel CHF 95.-
de soutien CHF 130.-
supplémentaire CHF 5.-
membres JSVr CHF 50.-
abonnement@le-peuplevs.ch

Tarifs de publicité : CHF 200.- (1/8 page)
CHF 400.- (1/4 page)
CHF 800.- (1/2 page)
CHF 1600.- (page complète)

Administration et publicité : Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2 - 1950 Sion
079 443 76 41
publicite@le-peuplevs.ch

Maquette : Stampo SA - Romaine Zufferey

Parution : 11 numéros par année